



PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR

DE LA LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE ALPES de RUGBY

Le Bureau Directeur de la Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes, s'est réuni :

Le mercredi 13 Novembre 2019 à 18h30

En visio-conférence

Présents :

Membres du Bureau Directeur :

P. CELMA, C. MUNOZ, L. BONNET, V. BERODIER, P. CRAIGHERO, G. BERTIN, P. NIOGRET, G. CHAPELLE

Invités du Bureau Directeur :

G. CASSAGNE, J. GARDON, Y. CHENAL, A. KOCH, R. GENET

Excusés :

P. CARRE, G. FAGUER, P. CHAROUSSET, M. MINOT, V. GAY, P. MURGIER, T. TONNELIER, J. CONNORD, P. GERBIER

1. Ouverture de la Séance par le Président :

Patrick CELMA ouvre la séance du Bureau Directeur à 18h30, avec les membres présents.

2. Approbation du Compte-Rendu du dernier Bureau Directeur :

Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 16 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Modifications de la composition du Bureau Directeur et sa validation

Suite à la démission de Gérard AMBLARD de son poste de Trésorier Général, celui-ci reste toutefois élu du Comité Directeur et participe à la vie de la Ligue. P. CELMA propose Philippe CHAROUSSET, membre du Bureau Directeur, pour poursuivre le mandat en qualité de Trésorier Général. La Commission Financière pilotée par Yves CHENAL et Thomas BACONNIER fonctionne de façon satisfaisante depuis plusieurs semaines.

Ce nouvel organigramme est adopté à l'unanimité des membres présents au B.D. Il sera présenté pour validation au Comité Directeur du 30 novembre 2019.

4. Point sur le groupe de travail des C.T.C.

3 réunions se sont déjà déroulées.

La dernière réunion a eu lieu samedi 9 novembre 2019 à Clermont avec D. RETIERE, J. COLETTE et L. GABBANINI de la F.F.R., sur plusieurs points précis :

- Activer un rendez-vous avec L. WAUQUIEZ, B. LAPORTE et P. CELMA avant la fin de l'année
- Demander à la Ligue la transformation d'1 poste de C.T.C. en C.T.L. : (validation par la F.F.R. qui prendra en charge le salaire).
- Remplacement de P. ROUZIERES par l'Etat. A défaut de nomination par Jeunesse et Sport, c'est la F.F.R. qui assumera.
- Activer les réseaux (via Sport-Emploi) pour les postes de C.T.C., et remplir les dossiers de demandes de subventions (1 par personne embauchée).
- Validation du décalage de prise de poste des C.T.C au 10/08/2020 (à cause des congés des salariés et des clubs). La formation des C.T.C. débutera par 2 jours de séminaires, puis 2 à 3 semaines de formation pour être opérationnels sur le terrain la dernière semaine d'août.
- Demande d'aide exceptionnelle pour les C.T.C. Professionnels (dépense de 6000 € / C.T.C.). Le 14 novembre 2019 rdv au F.C. GRENOBLE pour étudier la possibilité d'avoir un 4^e C.T.C Professionnel sur le Bassin Grenoblois.

Suite à la réunion de ce jour, Gilles CASSAGNE demande au Bureau Directeur son accord pour convoquer le 30/11/19, les Présidents de C.D. (ou le Responsable du dossier C.T.C.) ainsi que le B.D. lors d'une réunion de travail en début d'après-midi afin de leur présenter la méthode de fonctionnement et le nouveau rétro planning. Travail de co-construction du dispositif C.T.C avec les C.D.

Le Bureau Directeur valide cette proposition à l'unanimité des membres présents.

5. Point sur les compétitions Seniors et Jeunes

- Les feuilles de match dématérialisées ont été testées sur une poule de P.H. Plusieurs formations pour les Dirigeants ont déjà été faites dans cette catégorie. Il reste à finaliser les formations pour les autres clubs de Séries (mise en œuvre des F.D.M.D. dès janvier 2020)
- Compétitions Jeunes : On déplore de plus en plus d'incivilités et d'indiscipline. L. BONNET propose la mise en place de réunions avec le Corps Arbitral pour sensibiliser les Présidents de clubs très rapidement, car on recense de plus en plus de dépôts de plaintes. Demande sera faite à Denis PEGAZ de proposer des actions dans le cadre de la Commission de Cohésion Sociale.

Le Bureau Directeur valide cette proposition à l'unanimité de ses membres présents.

6. Point sur les procédures financières pour les personnels

P. NIOGRET informe le B.D. de la mise en place d'une note de service adressée au personnel pour les frais de repas et la transmission des notes de frais, valable à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Frais de repas :
 - * Journée de travail sédentaire = 1 ticket restaurant
 - * Mission d'une journée hors de la M.O. avec repas fourni à l'extérieur : pas de ticket restaurant (à défalquer sur le nombre total mensuel)
 - * Mission de déplacement professionnel mais sans restauration sur site ou à moins de

15 km du lieu de la Maison de l'Ovalie d'attachement : remboursement sur facture (maximum 14 €). Ticket restaurant déduit.

* Déplacement professionnel après 21h sans nuitée, et si restauration non organisée sur site : pas de remboursement du repas du soir

* Déplacement professionnel avec nuitée incluse mais non programmée : remboursement sur facture + repas du soir (maxi 14€) sur facture.

Cette note de service a été mise en place suite aux importantes inégalités et abus constatés. Toutefois, si le montant de la facture d'un repas dépasse légèrement 14 €, elle pourra être remboursée en intégralité sous réserve que la personne ajuste ses frais suivants. Tout le monde doit se montrer respectueux de ces consignes.

- Transmission mensuelle des notes de frais : au plus tard le 10 du mois suivant au responsable de M.O. Pas de remboursement rétroactif.

Jérôme GARDON demande qu'il soit mis à l'étude les cas des 5 personnes salariées de la F.F.R. P. NIOGRET indique qu'il est normal de les dédommager selon les mêmes conditions car ils sont détachés auprès de la Ligue.

Heures supplémentaires : il a été rappelé aux personnels sportifs lors de la réunion des 30 et 31 janvier 2019, que la procédure avait bien été indiquée : pas de paiement des heures supplémentaires. Le compteur doit être à zéro à fin juin. A ce jour, la majorité des salariés respecte les consignes. Pour les autres, un contrôle intensif de leurs heures est en cours... (des dérives injustifiées sont recensées).

7. Premier bilan France / Angleterre Féminines

G. CHAPELLE confirme que tout s'est bien passé. Les bénévoles et les salariés ont bien travaillé.

Premier bilan : en attente de toutes les factures

Sur la billetterie, après déduction de la part F.F.R., la Ligue devrait récupérer environ 3000 €.

D'ici la fin de saison, sur l'évènementiel F.F.R., les objectifs financiers sont tenus.

Lors des prochaines manifestations : il est prévu de baisser le prix des loges.

Sur le tournoi M15 Féminin, il convient de remercier le Secrétaire Général du Lycée Agricole et ses équipes pour leur accueil et la logistique. 350 filles étaient présentes. Présence de 4 joueuses du XV Féminin le dimanche matin qui ont accepté de faire des photos avec toutes les équipes présentes. Dans l'ensemble, le tournoi s'est bien passé malgré la non implication du CD 63.

8. Point sur les Académies Fédérales et Régionales

- Académies Fédérales :

Elles respectent le cahier des charges de la F.F.R. :

Mixtes, appuyées sur un lycée, administrées par la Ligue, elles concernent les joueurs M16 à M18.

Les objectifs : proposer une formation de haut niveau, rapprocher les joueurs de leurs clubs, garantir le double projet avec l'Education Nationale, développer la mixité.

En AuRA, à la rentrée scolaire 2018, 3 nouvelles académies ont été mises en place :

Grenoble, Clermont, Lyon.

Une 4^{ème} académie a été installée à Oyonnax, en septembre 2020.

Ainsi, tout le territoire de la Ligue est couvert.

Il est notable que 7 joueurs AuRA + 1 manager sont Champions du Monde U20.

Effectifs à ce jour : 65 garçons, 26 filles, 15 arbitres, soit 106 stagiaires.

La D.R.J.S. a déjà attribué 38 700 € de subventions pour l'année. Il a été demandé à la Région 85 000 € en fonctionnement et 34 000 € en investissement.

La Région n'a pas encore répondu à ces demandes.

- Académies Régionales (Jérôme GARDON)

Une note exhaustive synthétique sur la programmation 2020 est en cours. Elle doit être finalisée par les C.D., sur plusieurs points : la communication / pas de rupture brutale / annoncer maintenant les mesures / étude de la santé des clubs et des C.D. / label Académie Régionale / équilibre Elite Jeune à maintenir.

9. Préparation de l'Assemblée Générale Financière F.F.R. du 7 décembre 2019

G. CHAPELLE doit contacter la F.F.R. très prochainement pour connaître le nombre de bénévoles nécessaires et leurs missions exactes.

Par ailleurs, la question du traiteur doit être finalisée.

10. Préparation de l'Assemblée Générale Financière de la Ligue du 14 décembre 2019

Le document financier sera présenté en version simplifiée et synthétisée au Comité Directeur du 30 novembre 2019.

Les comptes de résultats ont été envoyés avec la convocation.

La présentation est finalisée.

Il y aura également une intervention sur les C.T.C. et les F.D.M. dématérialisées, en complément de l'ordre du jour financier.

11. Réunion avec le Cabinet BISMUTH

C'est une affaire qui date de 2012 sur l'ex-Comité du Lyonnais (blessure grave d'un jeune venant tester le rugby, par un jeune licencié). Aujourd'hui, l'avocat nous demande le règlement d'une facture d'honoraires. P. CARRE et G. CASSAGNE ont pris rendez-vous avec la C.G.A. à qui il appartient de gérer la situation.

12. Représentation aux A.G. des C.D.

CD 43 : les 9 clubs étaient présents. La proposition de formation commune CD 42 et CD 43 (à la place d'une académie) est validée par les 2 C.D. (En attente de subventionnement par la Région).

CD 63 : le 15/11 : G. BERTIN et G. CHAPELLE représenteront la Ligue

CD 03 : le 28/11 à Montluçon : P. CELMA et G. CHAPELLE y seront présents

13. Changement de nom du club de Chambéry et validation

Le STADE OLYMPIQUE CHAMBERIEN RUGBY a demandé à remplacer son nom par :

« STADE OLYMPIQUE RUGBY SAVOIE MONT BLANC »

Cette demande ayant déjà été validée en A.G. de la Savoie ;

le Bureau Directeur valide ce changement de nom à l'unanimité de ses membres présents.

14. Questions diverses

- G. CHAPELLE a fini la dernière visite de site pour 2023, à Aubenas.
- P. CRAIGHERO : J.P. CHORDA souhaite toujours être présent à la Ligue. P. CELMA indique l'avoir eu au téléphone et convenu avec lui de lui établir une lettre de mission (pour représenter la Ligue au C.F.A. de Vienne)
- P. CELMA : il apparaît un déficit de 350 000 €. Il faut faire une économie sur la masse salariale. Un poste a été étudié de près : celui de Délégué en charge du développement de l'arbitrage, soit celui de Patrick BEURIOT. Après concertation avec P. NIOGRET, L. DELORME et P. THOMAS, il s'avère que malgré le bon travail sur l'U.N.S.S. et le Scolaire, la partie développement de l'arbitrage n'est pas effectuée. Elle pourrait être assumée par les D.A.T., sous forme de mission sur leurs secteurs. P. BEURIOT a été informé lors d'un entretien qu'il s'agissait d'un licenciement économique qui sera mis en œuvre selon les règles en vigueur.
- G. BERTIN précise qu'il y a aussi d'autres postes moins productifs que celui de P. BEURIOT à supprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

La Secrétaire Générale Adjointe

Catherine MUNOZ